

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU LUNDI 15 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le lundi 15 juin de l'An Deux Mil quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints MM. NICOULAUD, CAILLIET, GOVIN et DENOMBRET, Mmes FORTINI et GROS, Mr RODRIGUES, Mmes RENAUT et KARBABI

Absents excusés: Mme THINEY (pouvoir Mme RENAUT) et Mr HOUDOT (pouvoir Mr CAILLIET)

Secrétaire de séance: Mme FORTINI

ORDRE DU JOUR

- 1 – Attribution du logement N° 5 au 1 Place de la Mairie (2015-47)
- 2 – Attribution de logement 1 Rue de la Forêt (2015-48)
- 3 – Redevance d'Occupation du domaine public par France télécom (2015-49)
- 4 – Remboursement de l'apéro-concert (2015-50)
- 5 – Rétrocession de parcelles sur le domaine public (2015-51)
- 6 – Demande de subvention au Bassin seine Normandie (2015-52)
- 7 – Service mutualisé dédié à l'application du droit des sols (2015-53)
- 8 – Achat d'un véhicule pour le service technique (2015-54)
- 9 – Branchements plomb (2015-55)
- 10 – Financement de la caserne des pompiers de TONNERRE (2015-56)
- 11 – Suivi agronomique des épandages des boues (2015-57)
- 12 – Création d'un site internet (2015-58)
- 13 – Création d'un terrain multisport (2015-59)
- 14 – Travaux de couverture du local technique (2015-60)
- 15 – Prêt locatif des installations sportives de foot (2015-61)
- 16 – Dénonciation du contrat de l'assurance statutaire du personnel (2015-62)
- 17 – Travaux d'aménagement de l'accès à la station de pompage (2015-63)
- 18 – Entretien annuel de la climatisation de la maison médicale (2015-64)
- 19 – Montant des NAP pour l'année 2015/2016 (2015-65)
- 20 – Installation d'une MAM (2015-66)
- 21 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 8 avril 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2015-47 * d'attribuer le logement N°5 au 1 place de la mairie à Mme Florence VILLAIN à la date du 15/05/2015, et d'encaisser la caution correspondante

2015 - 002

2015-48 * d'attribuer le logement au 1 rue de la forêt à Mr et Mme COUTELA Philippe à la date du 1^{er}/06/2015, pour un loyer mensuel de 450 € + 10 € d'entretien de la chaudière, et d'encaisser la caution correspondante

2015-49 * d'accepter la redevance d'occupation du domaine public de l'année 2015 de France Télécom pour un montant de 1 891,55 €uros

2015-50 * d'accepter de verser la somme de 50 € à l'association mille et une pages, concernant le remboursement de l'apéro-concert du 22 mai dernier

2015-51 * d'accepter la rétrocession des parcelles ci-dessous sur le domaine public, à savoir :

AK 413 Le pré de Roffey 06 ca

AK 414 Le pré de Roffey 03 ca

AK 415 Le pré de Roffey 14 ca

D 1381 le Verdeau 94 ca

AK 426 Le pré de Roffey 06 ca

AK 429 Le pré de Roffey 15 ca

Et mandate le Maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-52 * de solliciter l'aide de l'Agence de Bassin Seine Normandie pour les subventions concernant les travaux au château d'eau de La chapelle, et mandate le Maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-53 * d'accepter le principe d'un service mutualisé avec la CCLTB (Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne) dédié à l'application du droit des sols à compter du 1^{er}/07/2015, et autorise le Maire à signer les conventions

2015-54 * l'achat d'un véhicule de marque IVECO pour le service technique, d'un montant de 16 000 € HT, avec une reprise de l'ancien véhicule d'un montant de 2 000 € HT, plus le coût de la modification de la carte grise

2015-55 * de retenir la SA de géomètres experts FLEUROT MOREL VIARD pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de remplacement branchements plomb, pour la somme de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC, et mandate le Maire afin de signer tous les documents de ce dossier

2015-56 * A L'UNANIMITE de suivre la décision prise conseil municipal à la date du 17/04/2003 de ne pas participer au financement de la caserne des pompiers de TONNERRE

2015-57 * de retenir la société VALTERRA de MONTRouGE concernant le suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration, pour la somme de 1 680 € HT, et mandate le maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-58 * de retenir la société KREAPLUME de CHEVIGNY (21) concernant la création d'un site internet pour la somme de 3 610 € HT

2015-59 * la création d'un terrain multisport sur la commune, pour la somme de 48 000 € HT (terrain multisport + jeux annexes fitness + éclairage), financé par la commune et le Foyer des Jeunes. Un devis sera demandé pour l'éclairage

2015-60 * d'accepter le devis de l'entreprise JOUSSOT de FLOGNY LA CHAPELLE pour la somme de 4 105 € HT concernant des travaux de couverture du local technique, route des Etangs

2015-61 * de reconduire le prêt locatif des installations sportives de football à l'AJS football de NEUVY-SAUTOUR pour la saison 2015/2016, moyennant la somme de 1 600 € pour l'année

2015-62 * de dénoncer le contrat de l'assurance statutaire du personnel communal avec GROUPAMA, et de signer un nouveau contrat avec MMA. Le conseil municipal mandate le Maire afin de signer tous les documents concernant ce dossier

2015-63 * d'accepter le devis de l'entreprise MANSANTI TP pour la somme de 7 445 € HT concernant les travaux d'aménagement de l'accès à la station de pompage de La Chapelle

2015-64 * d'accepter le devis de l'entreprise URE CONCEPT de MONETEAU pour la somme de 313,08 € HT concernant le forfait de l'entretien annuel de la climatisation de la maison médicale

2015-65 * de fixer à 30 € par enfant pour l'année 2015/2016 le montant des Nouvelles Activités Périscolaire (NAP)

2015-66 * de donner un accord de principe à l'installation d'une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) dans le bâtiment communal situé au 2 Rue de la Poste, et de fixer à 200 € par mois le montant du loyer (Mr RODRIGUES est sorti de la salle car directement concerné avec sa femme)

5 - Informations

- Le Conseil Municipal décide d'accepter les dérogations scolaires suivantes :

Ecole maternelle : GUILLOT ZOE de MAROLLES SOUS LIGNIERES

Ecole primaire : BERTHEREAU TOM et LEO de GERMIGNY,
BIBLOQUE LOPES GONCALVES ELLIOT de PERCEY

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Sylvain MANSANTI, Chef du CPI de FLOGNY LA CHAPELLE, demandant une mise en disponibilité de 5 mois à compter du 1^{er}/07/2015. Le conseil municipal émet un avis favorable

La séance est levée à 23 heures 45

Fait à Flogny la Chapelle le 16 juin 2015

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.